

COMMUNE

DE

SAINT FLOVIER

INDRE ET LOIRE

Réunion du Conseil Municipal

(Article L2121.10 du Code général des Collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flovier se réunira, en session ordinaire :

Le mardi 2 septembre 2025 à 19 heures

A Saint-Flovier, le mardi 26 août 2025

Par délégation, l'adjoint au Maire,

Didier PIN

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- Travaux réhabilitation de l'ancienne boulangerie : choix de l'architecte
- Travaux de création d'un cheminement piétonnier au lotissement : choix de l'entreprise
- Travaux divers
- Entretien des chemins ruraux et communaux
- CCLST : convention de partenariat pour le site de compostage, enquête de recensement sur le certibiocide, mutualisation des matériels communaux
- Budget : virement de crédit n°1 et remboursement de l'achat de clefs
- Location : révision de loyer de la Maison des Assistants Maternels
- Participation financière pour la classe ULIS de l'école publique à Loches
- Installation classée de l'Ecopole du Porteau (36) : consultation de la commune sur le plan d'épandage
- Etude de devis divers (ordinateur et douchette bibliothèque, équipement de sécurité Services techniques, abonnement NR,...)
- Informations diverses (connexion à la fibre, rapport d'activité 2024 du SIEIL,...)

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE - COMMUNE DE SAINT-FLOVIER
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL- Séance du 2 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le mardi vingt-six août s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis BAISSON, Maire.

PRÉSENTS : M. Francis BAISSON – M. Didier PIN – Mme Stéphanie RICHARD – Mme Béatrix RABINEAU – M. Francis DESMÉE – M. Clément COUPLET – Mme Nathalie MARTIN – M. Jean-David COULON – M. Marc LARCENA – Mme Colette PASCAUD – M. Claude MOREAU – M. Xavier FRÉMONT – Mme Francine RAGUIN

ABSENTS EXCUSÉS : M. Antoine PASQUIER ayant donné pouvoir à Mme Francine RAGUIN – Mme Yolande MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Francis BAISSON

M. Clément COUPLET a été élu secrétaire de séance.

Retour sur ce qui s'est passé pendant été :

- Travaux de voirie à la Brissandière et à la rue du 19 Mars sont tout juste finis, et sur le parking de la mairie finis le jeudi 28/08.
- Réparations sur l'utilitaire Kangoo des Services Techniques sont passées au contrôle technique provisoire. Le garage de Pompeigne attend la réponse pour le changement batterie (se fait tous les 12 ans et on y est presque).
- Validation pour le terrain de foot par la Fédération Française de Football pour 10 ans.
- COLOSIO dit qu'il est possible d'installer un colombarium et de le déplacer dans le cimetière, si la procédure de reprise des concessions perpétuelles n'est pas fini avant.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 a été adopté à l'unanimité.

RÉHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 3 RUE DU GENERAL DE GAULLE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

L'ADAC 37 a expliqué qu'il manquait des documents pour 5 bureaux d'architectes. Le secrétariat a fait un mail auprès de celles-ci pour les obtenir.

Un bureau d'études a fait une offre suspectée d'être anormalement basse. Sur les conseils de l'ADAC 37, un courrier leur a été adressé à chacun avec une échéance fixée au plus tard pour le 3 septembre à 12h.

Le choix de l'architecte sera possible après cette date et le retour des analyses de l'ADAC 37.

Arrivée de Jean-David COULON à 19h52.

TRAVAUX DE CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER AU LOTISSEMENT : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire explique que le reversement du produit des amendes de police pour ce programme a déjà été versé à la commune de Saint-Flovier pour un montant de 17 313.24€ (soit 53 % du montant estimé par le Conseil départemental 37).

Pour donner suite à la consultation des entreprises l'été 2025, le maire déclare avoir reçu quatre offres concernant les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton allant des lotissements des Lilas vers le centre bourg (pour le décapage de terre végétale, compactage, entrées riveraines en enrobé, création d'un passage piéton le plus près de la clôture, mise en place de potelets pour sécuriser l'accès). Il a de petites disparités entre chacune des offres.

Après discussion des élus il en ressort que l'avantage du tout enrobé est qu'il n'y a pas d'entretien de l'herbe à faire. Avant de choisir le devis, il serait opportun de solliciter à nouveau l'avis du Conseil départemental de l'Indre-et-Loire et si nécessaire de solliciter les trois entreprises (VERNAT, COLAS et EIFFAGE) pour avoir des devis similaires.

TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire explique qu'il sera nécessaire de prévoir des travaux de PATA supplémentaires, selon le budget restant à l'opération n°263 (chemin à l'AJONC)

ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX ET COMMUNAUX

Le maire fait lecture du courrier daté du 20 août 2025 reçu en mairie évoquant l'entretien des chemins dans le cadre de l'organisation d'une randonnée pédestre. Cet administré évoque les problèmes d'entretien au niveau du ruban au lieudit du Moulin Premier et la disparition du sentier de randonnée.

La mairie a également reçu un courrier du Comité départemental de Randonnée Pédestre de l'Indre-et-Loire, dont une réponse par courrier a été faite expliquant les problèmes de matériel et de personnel rencontrés par la commune.

Il est envisagé d'intervenir :

- Chemin du Terrier (dont l'entretien peut-être compliqué entre les besoins des administrés et la commune de Fléré-la-Rivière qui ne souhaite pas entretenir sa partie. Il faudrait nettoyer pour le passage des piétons en automne).
- Chemin au Greffier : sollicitation de la CCLST pour l'entretenir mais pas eu de retour à ce jour.
- Les autres seront entretenus normalement, notamment dans le cadre de la Marche Rose prévue le 3 octobre à 9h30.

CCLST : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SITE DE COMPOSTAGE

Le Maire explique qu'à la suite de l'installation d'un site de compost partagé à côté du local technique située 16 rue du Général de Gaulle, la CCLST a sollicité par mail la mise en place d'une convention d'occupation du domaine à titre gratuit afin de créer un cadre et éviter toute ambiguïté.

Les élus en discutent. Ne sont pas forcément favorable à l'idée, car les composts peuvent être amenés à changer d'emplacement. En effet de travaux sont prévus à l'atelier technique et pourraient nécessiter leur déplacement.

Les élus souhaitent avoir plus d'information de la CCLST sur l'obligation ou non de signer cette convention.

CCLST : ENQUETE DE RECENSEMENT SUR LE CERTIBIOCIDE

Monsieur le Maire explique qu'il existe une nouvelle obligation dénommée "certibiocide" ; réglementaire s'imposant entre autres aux communes, aux syndicats intercommunaux et à la Communauté de communes Loches Sud Touraine dès le 1er janvier 2026. Il y a un certificat à passer pour un agent des Services Techniques pour l'utilisation de ces produits.

La Communauté de communes propose une enquête pour connaître les besoins et les mutualiser dans le cadre de cette nouvelle obligation.

Pas de prise de décision des élus sur cette question.

CCLST : MUTUALISATION DES MATERIELS COMMUNAUX

La Communauté de communes Loches Sud Touraine avait déjà lancé une enquête en 2023 pour identifier le matériel/outillage communal disponible et connaître les communes intéressées pour le prêt entre elles (à titre gratuit ou onéreux).

Aujourd'hui un retour est fait sur cette enquête. Les communes n'ayant pas répondu en 2023 peuvent toujours se greffer à ce projet de mutualisation.

Après discussion des élus, il est décidé de ne pas y répondre, car cela pourrait engendrer une perte de temps pour récupérer le matériel, cela nécessite des permis ou attestations spécifiques (ex : balayeuse) et pose la question de la responsabilité de l'entretien du matériel (ex : si cassé par une commune).

Ils souhaitent attendre de voir ce que les autres communes ont répondu ou vont faire.

BUDGET : VIREMENT DE CRÉDITS n°1

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits, afin de pourvoir suffisamment sur le budget de l'année 2025 :

- l'opération n°263, en vue du paiement des travaux de réfection de la voirie (allée des Lilas, allée des Roses, La Brissandière, route de Cléré et rue du 19 Mars) et du parking place du 8 Mai ;
- l'opération n°264 (création d'un chemin piétonnier au lotissement)

Monsieur le Maire propose alors, sur le budget principal, au virement de crédits suivant, à l'intérieur de la section investissement :

SECTION INVESTISSEMENT	
Intitulé du compte	Dépenses
Opération 263 : Voirie 2025	
<u>Article 2315</u> : Installations, matériel et outillage techniques en cours	+ 30 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
<u>Article 215731</u> : Matériel roulant	- 30 000,00 €
Opération 264 : Création d'un cheminement piétonnier	
<u>Article 2315</u> : Installations, matériel et outillage techniques en cours	+ 4 000,00 €
Opération 265 : Sécurisation du Tabac Presse	
<u>Article 21321</u> : Immeubles de rapport	- 4 000,00 €

Le conseil municipal,
Vu le budget primitif 2025,
Considérant qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires de la section d'investissement,

Délibère à l'unanimité :
ACCEPTE les prévisions budgétaires présentées.

Délibération n°2025-73 : Budget communal : virement de crédits n°1

7.1 Finances locales : Décisions budgétaires

BUDGET : DEMANDE REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE CLEFS

Le maire déclare avoir refait en urgence des clefs pour la porte de la salle des associations. La serrure ayant été forcée pendant le weekend du 28/29 juillet, un nouveau barillet avec une nouvelle serrure ont été installés en août. Plusieurs associations ainsi quelques élus et agents ont en leur possession ce pass.

Etant donné l'urgence de la situation et l'absence des agents administratifs, Monsieur le Maire a est allé à Loches à l'entreprise Clés Cordo JL pour la réalisation de 8 nouvelles clefs.

Il faudrait prévoir l'ouverture d'un compte chez cet entrepreneur afin que la dépense incombe bien à la commune.

LOCATION : DEUXIEME REVISION DE LOYER DE LA MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS

Le maire dit, que la révision annuelle du montant du loyer est à effectuer tous les ans. Celle de la Maison des Assistants Maternels, située au 49 rue de la République à Saint-Flovier, doit être effectuée ce mois d'octobre.

Il rappelle que le secrétariat de mairie n'a pas appelée la caution bancaire et que cette charge a été abandonnée en 2024 par délibération.

Il propose aux élus de ne pas procéder à la révision du loyer afin de conserver le montant actuel.

Le maire demande alors l'avis du conseil municipal pour maintenir le montant du loyer à 540€ TTC (soit 450€ HT) tous les mois pour une durée d'un an, soit d'octobre 2025 jusqu'en septembre 2026 inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE concernant la location des assistantes maternelles à la MAM sis 49 rue de la République, de maintenir le loyer à 540,00€ TTC pour la période d'octobre 2025 à septembre 2027.

Délibération n°2025-74 : Deuxième révision annuelle du loyer de la MAM

3.3 Domaine et patrimoine : Location

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CLASSE ULIS DE L'ECOLE PUBLIQUE A LOCHES

Retire et remplace la délibération 2025-30 du 7 avril 2025

La mairie a reçu un courrier de la mairie de Loches, daté du 17 octobre 2024, pour une demande de participation aux frais de l'école Alfred de Vigny, dans le cadre des classes spécialisées ULIS. La commune de Loches sollicitait pour une enfant scolarisée dans cette école au titre de l'année scolaire 2024/2025 et résidant à Saint-Flovier une somme de 654,13 €. Le conseil municipal avait délibéré en ce sens le 7 avril. Or la commune de Saint-Flovier a reçu via la plateforme CHORUS un avis de sommes à payer pour un montant de 662,52 €.

Vu l'article L112-1 du Code de l'Education,

Considérant l'incapacité de la commune de Saint-Flovier à offrir ce service pédagogique sur son territoire,

Considérant que la commune de Loches a prévenu avec un délai suffisant la commune de Saint-Flovier,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le financement de la participation pour un montant de 662,52 € pour l'année scolaire 2024-2025 au nom d'un enfant au titre d'une inscription dans une classe inclusive,
- DIT que ces dépenses sont inscrites aux crédits du budget 2025.

Délibération n°2025-75 : Participation financière : classe ULIS école publique Loches

7.5 Finances locales : Subventions

CREATION D'UN ECOPOLE A CHATILLON-SUR-INDRE : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN D'EPANDAGE

La société COVED ENVIRONNEMENT a déposé le 25 février 2025 et complété le 8 juillet 2025 un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la construction d'un Ecopôle située sur le territoire des communes de Châtillon-sur-Indre et Le Tranger. L'inspection des installations classées de l'unité départementale de la DREAL Centre Val-de Loire estime que ce dossier est suffisant pour engager une enquête publique dans les communes de Châtillon-sur-Indre et Le Tranger, qui devrait débuter courant novembre 2025 pour une durée de 30 jours minimum.

En application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 122-1 du même code, rendra son avis en octobre 2025.

Il s'agit d'une démarche pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur la commune de Châtillon-sur-Indre dans les cinq prochaines années au lieu-dit Le Poteau, où la COVED possède déjà un centre d'enfouissement. L'alimentation du méthaniseur serait majoritairement réalisée par des matières premières d'origine agricoles comme els effluents d'élevage de plusieurs fermes environnantes, d'ensilages de cultures

intermédiaires à valorisation énergétique et de cultures dédiées (maïs). Des entreprises extérieures agro-alimentaires viendront compléter la ration du méthaniseur. La commune de Saint-Flovier est concernée par le plan d'épandage et à ce titre l'avis du Conseil municipal est sollicité sur ce projet.

Le plan d'épandage est situé partiellement en zone vulnérable.

La commune de Châtillon a répondu favorablement sous réserve de certaines conditions et la commune Le Tanger a répondu défavorablement.

Vu le titre Ier du livre V du code de l'environnement : installations classées pour la protection de l'environnement, parties législative et réglementaire,

Vu le titre II du livre Ier du code de l'environnement : information et participation des citoyens,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la consultation sollicitée par la Préfecture de l'Indre,

Considérant que l'enquête publique n'a pas encore eu lieu,

Considérant que Conseil municipal de la commune de Saint-Flovier est appelé à émettre son avis sur le projet dès à présent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un avis défavorable au projet présenté par la société COVED sur le territoire de la Commune de Chatillon-sur-Indre, qui consiste à la mise en place d'une unité de méthanisation sur la commune de Chatillon-sur-Indre et dont l'alimentation du méthaniseur serait réalisée par des apports de matière organique mais aussi d'autres apports extérieurs,

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier l'avis à Monsieur le Préfet de l'Indre.

**Délibération n°2025-76 : Création d'un écopole
à Châtillon : avis de la commune pour le plan d'épandage**

9.1 Autres domaines de compétence des communes

Après échanges entre les élus, il en ressort que des doutes sont émis sur la protection de la réserve naturelle la Source et le fait qu'il ne reste pas que de la matière organique mais également des déchets présents sur place et aussi d'ailleurs.

**ETUDE DE DEVIS : ACQUISITION D'UNE DOUCHETTE POUR LA
BIBLIOTHEQUE, D'UNE POMPE A GASOIL ET DU RENOUELEMENT
DE L'ABONNEMENT NOUVELLE REPUBLIQUE**

Le maire déclare avoir reçu trois devis : un de SOLUSHOP pour une douchette servant à scanner les étiquettes code-barres sur les livres, dans le cadre du projet d'informatisation de la bibliothèque ; un devis d'AGRIMAT 37 pour l'acquisition d'une pompe de station murale à gasoil 230 V et 56 L/min pour faciliter le travail des agents communaux ; un devis de la Nouvelle République pour le renouvellement de l'abonnement annuel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de l'acquisition d'une douchette pour la bibliothèque municipale et d'une pompe à gasoil pour les services techniques de la commune,
Considérant que l'abonnement à la Nouvelle République prendra fin au 01/10/2025,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise SOLUSHOP à Lisses (91), d'un montant de 104,18€ TTC pour acheter une douchette indispensable à l'informatisation de la bibliothèque municipale,
- ACCEPTE le devis d'un montant de 430,99€ TTC de l'entreprise AGRIMAT 37 à Saint-Flovier,
- ACCEPTE le devis d'un montant de 438,65€ TTC de l'entreprise La Nouvelle République à Tours, pour le renouvellement d'un abonnement d'une durée de 12 mois, du 01/10/2025 au 30/09/2026 (300 journaux et leurs suppléments),
- AUTORISE le maire à signer les devis présentés.

Délibération n°2025-77 : Étude de devis : acquisition d'une douchette pour la bibliothèque, d'une pompe à gasoil et du renouvellement de l'abonnement NR

1.1 Commande publique : marché public

INFORMATIONS DIVERSES

Divers courriers ou mails reçus :

- * Val Touraine Habitat n'est plus propriétaire de la parcelle ZN 350 (La Bataillère) au lotissement et n'est plus en mesure de la vendre à la commune.
 - * Groupama assurance des biens de la collectivité a signalé ne pas être en capacité de garantir le vol de câbles entre candélabres (suite au sinistre du 29 juillet)
 - * Travaux pour mise à la cote et renouvellement des tapons EU allées des Roses et des Lilas pris en charge par la CCLST
 - * Baisse du taux du livret A en août 2025 à 1,7 %, bonne nouvelle pour les deux prêts faits par la commune (Logements AGEVIE et 2 logements sociaux rue de la République)
 - * Compensation pour les exonérations de taxe foncière (propriétés bâties : 842 € ; propriétés non bâties : 5 454 €)
 - * Remerciement de l'association sportive du collège de Châtillon pour subvention 2025
 - * Demande de subvention 2026 sollicitée par l'AMF Téléthon (délégation d'Indre-et-Loire)
 - * Courrier CCLST : Saint-Flovier fait partie du projet France Ruralités Revitalisation «Plus » selon l'arrêté ministériel du 9 juillet qui classe 10 communes plus vulnérables par l'Etat dans l'Indre-et-Loire. Fera l'objet d'une question à la prochaine séance du Conseil municipal. ÷
 - * Courrier de remerciement d'un des fils de Monsieur COCHEREAU pour les services rendus par l'ADMR de Saint-Flovier.
- Monsieur le Maire explique que les rapports d'activité de l'ADEME et le SIEIL 37 sont accessibles au secrétariat de la mairie (version papier uniquement).

- Dans le cadre du groupement de commandes avec la Communauté de communes Loches Sud Touraine :

. contrôle des extincteurs le 12 novembre 2025 à 11h

- . bordereau de commande avec APAVE pour le contrôle des installations électriques signé le 04/08 pour un montant de 649,93 € TTC
- . bordereau de commande avec QUALICONSLT pour le contrôle des installations à gaz signé le 26/08 pour un montant de 108,00 € TTC

- Plusieurs réunions, événements sont prévues courant septembre/octobre :

- * Webinaire pour SIEL nouveau contrat énergie à compter du 1^{er} janvier 2026 : choisir date et faire l'inscription entre jeudi 11 septembre 14h-16h ou vendredi 12 septembre 10h-12h
- * Marche Rose le 3 octobre
- * CCLST propose une formation de prévention conduite le 9 octobre à Yzeures sur Creuse à la salle des fêtes (ouverte aux personnes de 60 ans et plus souhaitant prendre soin de leur santé, échanger dans un cadre convivial).
Pour s'inscrire et obtenir plus d'informations, contacter Céline Grandjean-Leddet
02 54 70 59 81 – celine.grandjean@murec.fr
- * Brocante de Saint-Flovier le dimanche 21 septembre 2025 dans le centre bourg

- Dépôt sauvage constaté à la Source (lieudit Moulin Premier). Les déchets ont été évacués à la déchetterie par la gents communaux et les élus.

Date de la prochaine réunion pas fixée, cependant elle devrait avoir lieu fin septembre.

Séance levée à 21 h 15.

Liste des délibérations du 2 septembre 2025	
2025-73	Budget communal : virement de crédits n°1
2025-74	Deuxième révision annuelle du loyer de la MAM
2025-75	Participation financière : classe ULIS école publique Loches
2025-76	Création d'un écopole à Châtillon : avis de la commune pour le plan d'épandage
2025-77	Étude de devis : acquisition d'une douchette pour la bibliothèque, d'une pompe à gasoil et du renouvellement de l'abonnement NR

Certifiées exécutoires après transmission en Sous-préfecture et contrôle de légalité le 8 septembre 2025. Publication le 8 septembre 2025.

Francis BAISSON Maire	
Clément COUPLET Secrétaire de séance	